

225C2085
FR0000120560-FS1051

9 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

QUADIENT S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 décembre 2025, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 4 décembre 2025, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société QUADIENT S.A. et détenir indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA¹ qu'elle contrôle, 3 456 498 actions QUADIENT S.A. représentant autant de droits de vote, soit 10,03% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance (en direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA	3 456 498	10,03	3 456 498	10,03
Total EPIC Bpifrance	3 456 498	10,03	3 456 498	10,03

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions QUADIENT S.A. sur le marché par Bpifrance Participations.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions des articles L.233-7 VII du code de commerce et 223-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'EPIC Bpifrance, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations (« Bpifrance Participations»), et Bpifrance Participations, directement, déclarent les intentions suivantes vis-à-vis de la société QUADIENT S.A, pour les six mois à venir :

- les acquisitions d'actions réalisées par Bpifrance Participations ont été financées sur fonds propres ;
- Bpifrance Participations agit seule et n'est partie à aucune action de concert vis-à-vis de QUADIENT S.A. ;
- en fonction des circonstances et des conditions de marché, Bpifrance Participations envisage de poursuivre ses achats d'actions QUADIENT S.A. afin d'accroître sa participation ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de QUADIENT S.A. ;

¹ Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 34 468 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Bpifrance Participations entend continuer à accompagner QUADIENT S.A. dans le cadre de son développement mais n'envisage de réaliser aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - Bpifrance Participations n'est pas partie à un quelconque accord et ne détient pas d'instrument financier visés aux 4° et 4°bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce relatifs à QUADIENT S.A. ;
 - Bpifrance Participations n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de QUADIENT S.A. ; et
 - Bpifrance Investissement, société contrôlée à 100% par Bpifrance Participations, détient un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de QUADIENT S.A., dont le représentant permanent est M. Emmanuel Blot. Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement n'envisagent pas de solliciter la nomination de membre supplémentaire au conseil d'administration de QUADIENT S.A. »
-